

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UWAJA WA AFRIKA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

**Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orale
(CELHTO)
Bureau UA – Niamey**

*B. P. : 878 Niamey (Niger) - Téléphone : (00227) 20 73 54 14 - Fax : (00227) 20 73 36 54
E-mail : celhto@africa-union.org – Site Web : www.celhto.org*

**APPEL D'OFFRES POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA MISE
EN LIGNE D'UNE PLATEFORME WEB D'ECHANGE
D'INFORMATION POUR LE COMPTE DU REPATO**

Mai 2023

INTRODUCTION

Le Centre d'études linguistiques et historiques par tradition orale (CELHTO), bureau spécialisé de la Commission de l'Union Africaine basé à Niamey au Niger, a le plaisir de lancer le présent appel d'offres pour le recrutement d'un Consultant/Cabinet pour le développement et la mise en ligne d'une plateforme d'échanges web 3.0 pour le compte du Réseau panafricain sur les traditions orales (REPATO).

1. PRÉSENTATION DU CELHTO

Historique

Le Centre d'études linguistiques et historiques par tradition orale (CELHTO) est un bureau spécialisé de l'Union africaine basé à Niamey au Niger, et qui a été créé en 1968. Mais, l'idée de création de ce centre remonte à 1964, lorsque, à l'appel des pays africains nouvellement indépendants, l'UNESCO adopta, lors de sa quatorzième session, le projet d'écriture d'une Histoire générale de l'Afrique (HGA). Ce projet avait pour objectif de produire et promouvoir une histoire de l'Afrique, à partir de la perspective des Africains eux-mêmes. L'HGA devait ainsi contribuer à apporter un éclairage scientifique sur l'histoire véritable des peuples africains et leurs contributions au progrès général de l'humanité. En 1966, le comité scientifique international de l'UNESCO chargé de ce projet, après avoir identifié les sources écrites, archéologiques et orales, a recommandé à l'UNESCO de « garder la plus haute priorité à l'aide en vue de la collecte, de la conservation et de l'utilisation des données de la tradition orale et de favoriser la création en Afrique de centres de documentation pour la tradition orale ». C'est ainsi que fut créé le Centre de recherche et de documentation pour la tradition orale (CRDTO) à Niamey en 1968. Quelques années plus tard, précisément en 1974, le CRDTO de Niamey fut intégré à l'organigramme de l'Organisation de l'unité africaine sous le nom de Centre d'études linguistiques et historiques par tradition orale (CELHTO). Le centre est, de nos jours, l'Institution de référence pour la collecte et l'exploitation des données de la tradition orale en Afrique. Dès sa création, un mandat bien défini a été assigné au Centre.

Mandat

Le CELHTO a pour mandat d'œuvrer au recouvrement de l'autonomie du continent à l'égard des visions culturelles extérieures par l'affirmation d'une identité culturelle favorisant l'intégration et le développement du continent. Ce mandat, pour être opérationnel, a été décliné en objectifs.

Objectifs

- ✓ Contribuer au rayonnement des cultures africaines par la valorisation des traditions orales ;
- ✓ travailler à la reconstitution de la mémoire et de la conscience historique de l'Afrique et de sa diaspora ;
- ✓ appuyer le développement d'une ingénierie des cultures africaines ;
- ✓ soutenir la promotion des industries culturelles africaines ;
- ✓ rechercher et mettre en œuvre des stratégies spécifiquement africaines de prévention et de résolution des conflits, de maintien de la paix sociale et de la stabilité politique ;
- ✓ accompagner les approches populaires d'intégration économique, politique et socioculturelle du continent africain ;
- ✓ rechercher les valeurs, les principes et les pratiques conduisant à une véritable renaissance panafricaine ;
- ✓ entreprendre des études linguistiques, historiques et sociologiques sur les communautés africaines ;
- ✓ produire, sauvegarder et conserver tous les documents de référence sonores, écrits, photographiques et audio-visuels en traditions orales ;
- ✓ développer des programmes de convivialité avec la diaspora.

2. PRESENTATION DU REPATO

L'Afrique est connue comme étant un continent de l'oralité. Parlant de cette spécificité l'ethnolinguiste sénégalais A. Raphaël Ndiaye, définit la tradition orale comme « *la somme des données qu'une société juge essentielles, retient et codifie, principalement sous forme orale, afin d'en faciliter la mémorisation, et dont elle assure la diffusion aux*

générations présentes et à venir »¹. D'après cette définition, la tradition orale apparaît donc comme un héritage qui rend compte de nombreuses dimensions de l'homme dont la raison, l'intelligence et la spiritualité et sa volonté de demeurer dans la durée. Amadou Hampâté Bâ, quant à lui, définit la tradition orale en se fondant surtout sur sa fonction principale de transmission à la fois de la culture et des connaissances très diverses aux jeunes. Et c'est pour souligner cette mission primordiale qui incombe aux personnes âgées dans la transmission de la tradition africaine qu'il a cette phrase restée très célèbre dans les milieux intellectuels d'Afrique et de l'Occident : « En Afrique, un vieillard meurt c'est une bibliothèque qui brûle », rappelant ainsi que la sauvegarde du riche patrimoine oral africain passe par sa collecte et sa documentation.

A l'instar du Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orale (CELHTO), bureau spécialisé de la Commission de l'Union africaine basé à Niamey, au Niger, certaines institutions régionales ou internationales et des laboratoires de chercheurs œuvrent dans la dynamique de collecte, de préservation et de valorisation de la tradition orale africaine. Malheureusement, force est de constater que ces différents efforts restent encore morcelés et les résultats très peu visibles à l'échelle du continent africain.

Fort de tout ce qui précède, le CELHTO a réuni certains de ses partenaires clés afin de mettre sur pied un réseau collaboratif d'échange et de partage d'information sur les traditions orales africaines. Ce Réseau a été mis en place le 15 septembre 2022 et porte le nom de REPATO (Réseau panafricain sur les traditions orales)

Le REPATO est un réseau qui s'investira prioritairement dans le partage d'informations, dans l'harmonisation des efforts et des stratégies, dans la mobilisation des ressources et dans le plaidoyer. Il est doté d'une coordination exécutive et d'un secrétariat opérationnel basé au sein Centre à Niamey au Niger.

Le REPATO a pour objet social la mobilisation des institutions culturelles et scientifiques africaines intervenant dans le domaine des traditions orales pour les amener à s'investir prioritairement dans le partage d'informations, dans l'harmonisation des efforts et des stratégies ainsi que dans la mobilisation des ressources et dans le plaidoyer en faveur de la sauvegarde et la valorisation des traditions orales africaines.

¹ Ndiaye, A. Raphaël: « La tradition orale : de la collecte à la numérisation », Congrès de l'IFLA, Bangkok, Thaïlande, du 20 au 28 août 1999

Il a pour Missions de :

- mettre en place une plateforme de partage d'informations sur les traditions orales africaines ;
- mettre en place et actualiser régulièrement une base de données des experts africains et africanistes sur les traditions orales ;
- harmoniser les efforts et les stratégies de ses membres en matière de promotion de la renaissance culturelle africaine par les traditions orales ;
- œuvrer à la mobilisation des ressources nécessaires à son fonctionnement ;
- mener un plaidoyer pour la renaissance culturelle africaine ;
- entreprendre toute action s'inscrivant dans son champ de vision ;
- travailler en étroite collaboration avec les réseaux et organisations sous régionales ou régionales ayant les mêmes buts pour la réalisation des objectifs de la renaissance culturelle africaine par la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.
- renforcer la diffusion des résultats de la recherche sur les cultures et traditions orales africaines
- développer l'éducation aux traditions orales et/ou par les traditions orales africaines
- rendre accessibles les savoirs et savoir-faire traditionnels aux jeunes générations et aux créateurs artistiques contemporains (musiciens, slameurs, dramaturges, scénaristes, etc.)

3. OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE

Cet appel à candidature a pour objet le recrutement d'un Consultant ou d'un Cabinet qui se chargera du développement et de la mise en ligne d'une plateforme web 3.0 d'échanges et de partage d'information au sein des membres du Réseau nouvellement créé.

3.1. Type de plateforme

Il s'agira d'un système d'information en ligne doté de modules collaboratifs web 2.0/3.0. Il permettra aux différents membres du réseau de partager et commenter les données collectées sur le plan national ou par institution. Il intégrera donc un système de gestion de contenu de type CMS et sera organisé autour d'une stratégie de téléchargement de données par plusieurs utilisateurs disposant de privilèges et de rôles différents.

3.2. Entretien et mise à jour

La plateforme sera entretenue et mise à jour en interne par le personnel du CELHTO et par les institutions membre du Réseau. Une gestion de contenu de type CMS est donc à privilégier. Le Consultant formera le personnel du CELHTO chargé de la mise à jour du système

3.3. Type de contenus attendu

La plateforme devra être configurée à gérer un contenu de type multimedia (video, audio, photos, texte...)

3.4. Langue

La plateforme sera de type multilingue

3.5. Logo / identité visuelle

Le Centre fournira, au consultant choisi, son logo et son identité visuelle. L'identité visuelle se devra d'être sobre tout en respectant la personnalité de l'entreprise.

3.6. Hébergement

La proposition du consultant devra comprendre l'hébergement approprié du site pour un minimum de 5 ans avec possibilité de prolongation. Le coût de cet hébergement, sur une base annuelle devra être indiqué à l'offre soumise.

3.7. Statistiques

Le consultant devra, dans sa soumission, prévoir un module de suivis des visites qui permettra la gestion des statistiques des visites (google analytics ou autre)

3.8. Site adaptif

Le site mis en ligne devra être adaptif afin de répondre à l'utilisation autant sur un ordinateur que sur un appareil mobile.

3.9. Référencement

Le consultant devra proposer une stratégie de référencement efficace et guider l'entreprise dans le choix de ses mots clés et la rédaction de textes favorisant un référencement efficace.

3.10. Support technique

Afin de supporter le CELHTO dans le développement de son projet, une fois la mise en ligne complétée, un support technique d'une durée d'un an est souhaité.

3.11. Manuel d'utilisation et d'administration

Afin de permettre au Centre une saine gestion de ses outils web, le consultant devra fournir à l'entreprise :

- Un manuel d'utilisation et d'administration ;
- un CD de sauvegarde et de restauration de site en cas de sinistre.

3.12. Propriété intellectuelle

Les ressources graphiques et les codes sources du site doivent être la propriété intégrale du CELHTO.

Tous les codes d'accès (hébergement, programmation, etc.) doivent être fournis à l'entreprise.

4. MODALITÉS DE CANDIDATURE

Le présent appel à candidature est ouvert à toute personne physique ou morale justifiant de connaissances solides en Technologies de l'information et de la communication disposant d'une grande expérience avérée en réalisation de sites et plateformes web originaire d'un pays membre de la Commission de l'Union africaine. Le dossier de soumission devra contenir les éléments suivants :

- offre technique;
- offre financière;
- références du Consultant ou du Cabinet
- le chronogramme d'exécution de l'offre...

5. DATE LIMITE DE CANDIDATURES

La date limite du présent appel est fixée au 15/06/2023 à 18h00 GMT.

Les dossiers de candidature incomplets ou reçus après la date de clôture ne seront pas pris en compte.

Toutes les candidatures (ou toute autre question) devront être envoyées à l'adresse électronique suivante : celhto@africa-union.org avec copie à kassalob@africa-union.org.

Les dossiers physiques peuvent déposés au siège du CELHTO durant les jours ouvrables et aux heures d'ouverture:

CELHTO/UA, Place du petit marché, BP. 878, Niamey, Niger, **Téléphone : (00227) 20 73 54 14**

Le CELHTO se réserve le droit de ne donner aucune suite à cet appel d'offres.